

Création et pérennisation d'un journal durant le
« printemps des peuples » niçois : les coulisses de
L'Écho des Alpes Maritimes. 1847-1848

Julien Contes



Édition électronique

URL : <http://cdlm.revues.org/8266>
ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et
contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2016
Pagination : 37-51
ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Julien Contes, « Création et pérennisation d'un journal durant le « printemps des peuples » niçois : les coulisses de *L'Écho des Alpes Maritimes*. 1847-1848 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 92 | 2016, mis en ligne le 15 décembre 2016, consulté le 02 mars 2017. URL : <http://cdlm.revues.org/8266>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mars 2017.

© Tous droits réservés

Création et pérennisation d'un journal durant le « printemps des peuples » niçois : les coulisses de *L'Écho des Alpes Maritimes*. 1847-1848

Julien Contes

La liberté de la presse ne fait pas seulement sentir son pouvoir sur les opinions politiques, mais encore sur toutes les opinions des hommes. Elle ne modifie pas seulement les lois, mais les mœurs¹.

- ¹ Comme l'a si bien perçu Alexis de Tocqueville, une fois accordée, la liberté de la presse modifie irréversiblement les pratiques politiques, sociales et culturelles qui s'observent dans un territoire. Elle apparaît comme un formidable catalyseur de l'engagement politique et comme une condition nécessaire à l'émergence d'une vie politique moderne et d'un espace public de débat. Mais elle n'est pas une condition suffisante pour que les volontés d'engagement qu'elle suscite se concrétisent durablement en actes. En effet, si créer un journal, au milieu du XIX^e siècle, est une chose relativement accessible pour des notables de province, bien plus difficile est sa pérennisation. Dans cette étude, l'enjeu est de comprendre comment des hommes influents à l'échelle d'une province surmontent toutes les barrières administratives, financières, matérielles et techniques qu'imposent à eux la relativité de la liberté de la presse et la modestie des moyens – financiers et techniques – à leur disposition pour entrer de plain-pied, à travers l'encre et le papier, dans une vie politique en plein éveil².
- ² À l'automne 1847, dans la péninsule italienne – morcelée en différents États – de sporadiques insurrections se mêlent à de grandes manifestations populaires contre le conservatisme des pouvoirs en place. Dans le royaume de Sardaigne, État le plus puissant au nord de la péninsule, Charles-Albert I^{er}, sur le trône depuis 1831, se résout – sous la contrainte des manifestations turinoises et génoises de la fin octobre 1847 – à promulguer des réformes libérales en instaurant une relative liberté de la presse et en promettant une constitution. Il met tout en œuvre pour accomplir, selon la formule qu'a consacrée

Giuseppe Mazzini à cette période réformatrice, une « révolution avec un roi »³. Une société civile émerge progressivement dans tout le royaume avec le soutien, décisif mais contraint, du pouvoir royal. Maintes initiatives journalistiques s'observent dès la promulgation de réformes qui sont célébrées jusque dans les provinces les plus périphériques. Dans la modeste ville de Nice, centre administratif d'environ 38 000 habitants qui domine un haut-pays auquel elle est mal reliée, demeure encore, au milieu du XIX^e siècle, un microcosme traditionnel. Sa situation de cité frontalière entre le royaume de Sardaigne et la France a incité les autorités sardes à y imposer un contrôle social et politique encore plus strict que dans le reste du royaume pour éviter toute propagation des idées libérales depuis la France. En 1840, le gouverneur de la division, Rodolphe de Maistre – fils du théoricien contre-révolutionnaire Joseph de Maistre – impose un manifeste de police particulièrement rigoureux dans le contrôle de la vie sociale⁴. Outre l'obligation d'obtenir une autorisation du pouvoir pour l'ouverture de tout établissement public (café, hôtel, brasserie), les activités, les horaires et les jours d'ouverture sont contrôlés. L'activité de livreur de journaux est aussi soumise à autorisation du pouvoir alors même que la seule feuille diffusée est la *Gazzetta piemontese*, organe officiel du royaume de Sardaigne.

- 3 Le microcosme niçois est donc totalement bouleversé par les réformes de la fin de l'année 1847 qui marquent le début d'une transition libérale s'inscrivant dans les événements du « printemps des peuples » européen. Des notables locaux saisissent l'occasion qui leur est offerte de porter publiquement leurs opinions pour troquer leur rôle de simples sujets pour celui de citoyens en fondant un premier vrai journal politique : *L'Écho des Alpes Maritimes*. Il est publié à Nice pour la première fois en janvier 1848 avec un format qu'il garde tout au long de ses deux années de publication : quatre pages agencées dans un *in-folio* de 33 centimètres de largeur pour 45 de hauteur⁵.
- 4 L'initiative revient à Auguste Carlone (1812-1873), banquier niçois issu de la frange la plus aisée des notabilités locales. L'étude se concentre sur la manière dont cet homme, en véritable métronome de cette entreprise journalistique, use de ses réseaux relationnels pour rassembler un groupe d'individus dans le but de fonder un journal aux opinions ouvertement libérales⁶. Une feuille de presse est une œuvre réalisée par un collectif, elle ne peut être que « le résultat d'un travail social et d'une sociabilité »⁷ : l'objectif est donc de reconstruire le processus de création de *L'Écho* à l'aune de toutes les relations sous-jacentes qui mettent en jeu les acteurs de sa fondation.

Figure 1. Le premier numéro de *L'Écho des Alpes Maritimes*, 16 janvier 1848



5 Il s'agit de mettre en lumière la « collectivité multiple qui sous-tend l'écriture journalistique », en s'insérant *ipso facto* dans un vide historiographique, car l'histoire des formes de sociabilités qui permettent la création et la pérennisation d'un journal reste encore largement à réaliser⁸. Pour le sociologue Daniel Cefaï, lorsqu'on analyse la mise en mouvement d'un groupe d'individus qui entend construire un tel projet, il est nécessaire de retracer « les logiques d'action et de situation » pour déterminer – dans la mesure de ce que les sources permettent de faire – la manière dont les acteurs s'engagent collectivement. Une analyse qui ne peut se concrétiser, selon lui, qu'à une focalisation « sur des micro-contextes, où soient observables des processus et des activités », donc dans le cas présent sur le microcosme niçois⁹. Deux éléments importants font de Nice un laboratoire idoine pour observer la manière dont s'organise, à travers la presse, une vie politique en formation : d'une part, l'existence d'archives largement inédites – précieusement conservées par Auguste Carlone puis préservées dans le temps – qui permettent de reconstruire toutes les « coulisses » du journal¹⁰ ; d'autre part, la période choisie est celle d'une transition libérale similaire à celles que l'on observe dans beaucoup de territoires européens au XIX^e siècle ce qui permet de saisir les logiques de l'engagement politique des hommes dans un moment où il est rendu possible par des réformes bouleversant fondamentalement un ordre ancien.

Le travail d'investissement social d'Auguste Carlone pour réunir un collectif fondateur

6 Au mois de novembre 1847, les réformes albertines déclenchent dans les villes du royaume de Sardaigne une sorte de communion festive empreinte de lyrisme dont les

éléments caractéristiques se retrouvent lors d'un événement politique fondateur pour la cité niçoise : le banquet du 11 novembre 1847. Les 357 convives sont réunis sur la « Terrasse publique » de la ville, symboliquement en élévation par rapport à la masse populaire agglomérée sur le Corso – place publique adjacente – venue participer par un soutien passif à l'évènement¹¹. Cette reconnaissance par le bas complète une interreconnaissance plus horizontale – entre les participants qui ont conscience de représenter le sommet de la société niçoise – et une reconnaissance par le haut – ces élites municipales qui organisent l'évènement sont reconnues comme telles par le pouvoir royal – pour circonscrire la notion même d'élites telle qu'elle est employée dans cette étude¹². Il s'agit donc bien d'un pluriel car il serait paralogique de les envisager comme un groupe homogène. Cependant, leur communauté d'appartenance se fonde sur une double exclusion que l'on observe ce 11 novembre 1847 sur la « Terrasse publique » : celle des femmes, restriction de genre coutumière de l'époque dans les banquets, qui en accompagne une autre plus économique, imposée aux habitants les plus modestes par la cherté de la souscription. Une double exclusion qui, au-delà du banquet, s'étend aussi à l'engagement politique par voie de presse qui est exclusivement le fait d'hommes aisés qui appartiennent aux élites de la société niçoise. La notion d'engagement politique est donc socialement réduite sans toutefois que cela ne diminue l'importance du banquet de novembre 1847 qui introduit une rupture faisant entrer Nice dans un nouveau temps politique. C'est d'ailleurs en cette manifestation que l'on trouve les linéaments de la création de *L'Écho des Alpes Maritimes*. Entre le banquet et la publication du premier prospectus le 1^{er} janvier 1848 se déroule un temps de plusieurs semaines durant lequel il a fallu, pour Auguste Carlone, réunir une véritable équipe journalistique, avec des rédacteurs, des actionnaires, mais aussi des partenaires pour l'impression et la distribution du journal.

- 7 Le 11 novembre 1847, Auguste Carlone se présente au banquet civique comme l'un des plus riches notables niçois. Depuis la mort de son père Étienne la même année, il a hérité de la lucrative affaire bancaire que ce dernier avait lancée en 1811. Cependant, n'ayant que peu d'attrait pour la gestion de sa clientèle, il la délègue à son cousin Pierre de Ricordy¹³. Il est un homme qui possède le goût de la culture et de la politique bien plus que celui des affaires. Malgré la volonté de son père de le voir embrasser la carrière juridique à Paris, il a échoué dans cette voie du fait de son peu d'aise à l'oral. Mais Carlone a vécu dans la capitale française durant le début des années 1830 où il a découvert l'importance des journaux dans les affaires politiques¹⁴. Ainsi, lorsqu'il se rend sur la « Terrasse » le 11 novembre 1847, Auguste Carlone saisit pleinement le caractère exceptionnel de la situation et voudrait profiter de l'occasion pour devenir un véritable acteur de la transition politique à Nice ; et cela il ne le peut, à la fin de l'année 1847, que par la création d'un organe de presse.
- 8 Pour comprendre en quoi le banquet inaugure une période fondatrice pour *L'Écho*, il est impératif de se plonger dans la liste officielle des invités dans laquelle apparaissent les noms de la majorité des futurs collaborateurs¹⁵. Il est intéressant de constater que six des neuf co-fondateurs ont pris part aux festivités, certains en étant même des organisateurs. Dans la « commission directrice » se trouve Henri Verani-Masin de Castelnuovo, noble niçois chevalier l'ordre des Saints Maurice et Lazare¹⁶. Cet homme, qui exerce des fonctions municipales à Nice, partage sa condition nobiliaire avec deux autres personnages qui s'engagent également dans le projet de Carlone : Charles Laurenti-Roubaudi et Gonzague Arson. Tous deux sont des organisateurs du banquet, mais dans la

« commission pour la disposition de la table ». Laurenti-Roubaudi, fils de Vitalin Laurenti, trésorier de la division de Nice, après avoir quitté l'armée sarde au début des années 1840, se fait une réputation de mécène entretenue par un héritage familial conséquent qu'il continue de faire fructifier dans des affaires de négoce¹⁷. Gonzague Arson est, lui, le riche héritier de Pierre-Joseph Arson, un négociant d'origine avignonnaise ayant émigré à Nice durant le Premier Empire et qui a été anobli pour avoir exercé des fonctions municipales. Il est un autre notable niçois, œuvrant dans la même « commission », qui s'engage dans l'aventure journalistique : Jules Avigdor. Alors que les lois sardes l'empêchent, du fait de son judaïsme, de prétendre aux honneurs nobiliaires des trois autres, son prestige et sa fortune sont tels qu'ils lui permettent d'échapper à la claustration du ghetto¹⁸. Sa famille, implantée dans le comté de Nice depuis le XVII^e siècle, détient la très prospère banque « Avigdor Isaac et fils » ainsi que la fonction de consul de Prusse à Nice¹⁹.

9 Désormais « soutenue par les plus riches capitalistes et les familles les plus considérables du pays », l'entreprise porte en elle une certaine prospérité²⁰. D'autant que le réseau des participants est rapidement élargi à d'autres connaissances d'Auguste Carlone. Dans un premier temps, c'est vers Victor Juge qu'il se tourne pour renforcer sa future équipe rédactionnelle. Cet ingénieur civil diplômé de l'École des mines de Paris est le fils d'André Juge, conseiller municipal à Nice dans les années 1830. Ce sont ses affaires commerciales, et non sa profession, qui lui permettent de se hisser dans les milieux aisés de la société mondaine niçoise²¹. Au mois de novembre 1847, ce n'est pas à Nice mais à Paris qu'il se trouve lorsqu'il s'engage dans *L'Écho des Alpes Maritimes*. Dans un second temps, de manière à renforcer son comité fondateur, Auguste Carlone prend l'initiative de joindre à son projet des membres de son plus proche entourage. Il s'attache d'abord la participation d'un de ses plus anciens amis, Étienne Bonafons. Ensemble, ils ont fréquenté les bancs de la faculté de droit Paris de laquelle Bonafons est sorti avec son diplôme d'avocat²². C'est depuis Marseille, où il se trouve pour gérer ses affaires commerciales qui lui permettent d'alimenter un magasin de savon qu'il possède sur la place Saint-François à Nice, que Bonafons répond favorablement à la sollicitation de Carlone²³. Enfin, le dernier des membres du comité fondateur du journal n'est autre que le beau-frère du principal fondateur de *L'Écho*, Édouard Borelly, marié depuis 1839 avec Agathe Carlone, la sœur d'Auguste. Lors du banquet, lui aussi se trouve dans la cité phocéenne dans laquelle il s'est installé durant les années 1840 et s'est enrichi grâce au négoce. Néanmoins, et malgré son éloignement, se tenant au courant des affaires sa ville natale, notamment par une correspondance régulière avec son beau-frère, il assure ce dernier de sa franche participation au projet journalistique.

10 On constate donc clairement que « le fait d'être amis, parents [...] favorise des relations de confiance personnelle ou civique et des incitations réciproques à l'engagement public »²⁴. S'il est certain que tous les individus mentionnés ne se fréquentaient pas auparavant, chacun possède en 1847 un « capital social », c'est-à-dire un « réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées » dans lequel s'intègre obligatoirement au moins un des fondateurs du journal – et souvent plusieurs²⁵. Les personnes réunies autour du projet d'Auguste Carlone ont, certes, les moyens d'appuyer financièrement l'entreprise, mais demeure toujours un problème de taille pour ces hommes : aucun n'est familier des démarches à engager pour concrétiser la création du journal. Ainsi, Carlone est contraint de requérir la collaboration d'un certain Hippolyte de Rangouse, un homme dont il est assez proche pour savoir qu'il possède l'expérience nécessaire pour mener à bien son projet. Il est le fils de Jean Chrysostome de Rangouse, un noble agenais qui a émigré dans

le royaume de Sardaigne durant la Révolution française. Bien installé à Nice, il exerce comme « professeur de mathématiques pures et appliquées, de français et de littérature » dans son local de la rue des Ponchettes, tout proche du *Corso*²⁶. Cet ancien élève de l'École Polytechnique de Paris est en fait familier de Carlone par sa qualité de client de la banque fondée par le père de ce dernier²⁷. L'important est qu'il a été à l'origine de la création d'un journal en 1832 : la *Gazette de Nice*²⁸. Nonobstant la brièveté de son existence – quelques semaines seulement – et la vacuité de son contenu – due à la léthargie imposée par la censure – la position de rédacteur en chef occupée par Rangouse lui permet d'être au fait des démarches à accomplir pour concrétiser légalement *L'Écho des Alpes Maritimes*.

De l'informel au formel, donner une identité légale à *L'Écho des Alpes Maritimes*

- 11 Pour accomplir une demande officielle d'autorisation, les fondateurs de *L'Écho* doivent statuer sur la langue d'écriture qui n'est pas encore fixée. Auguste Carlone, ayant fait toutes ses études en France, fait accepter l'utilisation de la langue de la nation voisine, qui ne pose aucun problème à tous les autres rédacteurs qui la maîtrisent aussi bien que l'italien, langue de l'administration sarde. Pour Carlone, le choix du français est aussi motivé par une volonté de diffusion du journal aux hivernants présents à Nice :

Il sera rédigé en français, non pas qu'il ne doive se montrer constamment animé des plus vives sympathies italiennes, mais parce que la langue française, qui est en quelque sorte le truchement des nations européennes, semble mieux convenir à un mélange de population au sein duquel toute l'Europe apporte un contingent annuel²⁹.

- 12 Outre la langue de rédaction, la nouvelle loi sur la presse impose d'insérer dans la demande officielle la liste des matières traitées ainsi qu'une caution juridique – un gérant-responsable qui assume les condamnations en cas de procès de presse – et enfin le nombre de pages, la périodicité et le nom du journal. Pour ce dernier, le choix se porte sur *L'Écho des Alpes Maritimes*, pour rappeler comme le précise Carlone, « les antiques origines historiques » de leur région natale³⁰. Les fondateurs s'accordent sur une publication trihebdomadaire et fixent une première ligne éditoriale :

C'est répondre à la sollicitude de Sa Majesté pour le bien de Ses peuples que fonder à Nice un journal commercial politique et littéraire qui traite de tout ce qui se rattache aux intérêts moraux et matériels du pays, sans jamais s'écarter du respect dû aux institutions, aux lois et aux convenances. Ce journal discutera les actes de l'administration municipale et [...] s'occupera subsidiairement : des sciences naturelles, de questions de politique et d'économie, d'histoire et d'archéologie, de commerce et d'industrie³¹.

- 13 Derrière ces formules nécessairement lissées – la censure n'ayant pas été totalement abolie par les réformes d'octobre 1847 – se trouve un objectif clair, et que l'on pressent être le principal pour *L'Écho* : n'avoir officiellement de vision critique que sur les structures locales du pouvoir sarde. Néanmoins, s'attaquer aux administrateurs locaux revient à remettre en cause publiquement une action qui n'est réalisée qu'avec l'aval du pouvoir royal ; ce dernier passe donc nécessairement aussi au crible de la critique. Quoi qu'il en soit, les gages énoncés par Rangouse et Carlone dans leur demande sont jugés suffisamment rassurants pour qu'une autorisation officielle leur soit accordée le 15 décembre 1847. La réponse favorable du pouvoir royal confirme l'identité de *L'Écho* et c'est Hippolyte de Rangouse qui en prend la responsabilité juridique en devenant le

gérant-responsable. Cependant, cette autorisation ne signifie en aucun cas que le journal est disposé à être publié car les réformes d'octobre 1847 ont préservé un système de censure contraignant dont les conditions sont rappelées par le document. Auguste Carlone et ses collaborateurs ne peuvent publier leur journal qu'après « le dépôt de la somme de 2 000 livres qui doit se faire à la caisse des dépôts et des consignations » et un « enregistrement préalable dans le registre de la Commission provinciale »³². Conformément à l'article 4 des patentes royales des 29 et 30 octobre 1847, les fondateurs de *L'Écho*, après le 15 décembre 1847, ne disposent que de quelques jours pour remplir ces conditions. La situation impose la mise en place de structures financières solides pour ne pas que le journal périclite devant les contraintes imposées par le pouvoir royal.

Les stratégies actionnariales pour la pérennisation financière de *L'Écho*

- 14 Au fil des démarches à la fin de l'année 1847, on perçoit de plus en plus clairement la position prééminente d'un homme, Auguste Carlone, qui est le véritable meneur du projet. C'est encore lui qui sollicite son réseau relationnel pour produire le document officiel de la fondation de la société par actions. Dominique Galli, lui aussi présent au banquet de novembre, est un des plus proches amis de Carlone, mais n'en a pas pour autant voulu s'engager dans l'aventure journalistique. Cependant, il est disposé à aider le banquier niçois pour produire le document officiel pour la création d'une société d'exploitation de *L'Écho*³³. Le 24 décembre 1847, les fondateurs du journal signent le document final qui acte juridiquement leur partenariat, en fixe les dispositions et détermine l'organigramme de la direction de *L'Écho des Alpes Maritimes*. Les droits d'exploitation du journal, échus légalement à Rangouse, sont cédés au comité de direction. Le gérant-responsable n'est ni propriétaire ni actionnaire du journal mais il perçoit, en échange de la caution juridique qu'il offre, « la somme de 1 200 francs par an » ainsi que, une fois le journal publié, « un cinquième sur les bénéfices nets de la société »³⁴. Son véritable rôle dans la fabrique du journal est de contrôler que les numéros soient bien conformes aux lois sur la presse et de vérifier que les envois aux abonnés se fassent sans retard. Si Rangouse offre aussi une contribution sporadique à la rédaction, c'est bien le comité de rédaction qui a la mainmise sur les publications. Les articles sont principalement issus des plumes de Gonzague Arson, Jules Avigdor, Étienne Bonafons, Auguste Carlone et Victor Juge. Dans le second comité, celui de surveillance, Édouard Borelly, Charles Laurenti-Roubaudi, Romain Roux et Henri Verani-Masin, tout en contribuant modestement à la rédaction, assurent surtout la gestion financière et la liaison avec les correspondants extérieurs.
- 15 Ce document, au-delà de la définition du rôle de chaque collaborateur, est l'aboutissement de tout un processus. Les sources offrent la possibilité de percevoir la manière dont, au fil des semaines, quelques individus qui n'ont jamais été liés à quelque entreprise de presse que ce soit (sauf Rangouse brièvement), ont réussi à fonder un organe local trouvant ses assises dans les affinités relationnelles mais aussi dans le capital économique de chacun des fondateurs. Toutefois, ce processus ne marque pas l'achèvement des stratégies d'investissement social nécessaires pour produire un engagement politique par la voie journalistique. En effet, les fondateurs de *L'Écho* sont conscients qu'à leur époque, au milieu du XIX^e siècle, monter un journal s'avère être une initiative périlleuse car sans véritables structures assurant un financement viable

l'entreprise est vaine. À l'aune de ce constat, au mois de décembre 1847, pour les publicistes niçois l'objectif est de rassembler au plus vite une somme conséquente afin de pourvoir au cautionnement (2 000 francs), mais aussi aux futurs frais de fonctionnement pour l'impression, la publication et la diffusion – frais de poste, impôt du timbre – de *L'Écho*. S'organise donc une sociabilité composée d'un premier cercle, celui des co-fondateurs – tous actionnaires –, qui est au cœur de l'entreprise journalistique et se confond dans un second cercle, plus large, qui intègre les autres actionnaires. Le centre de ces deux zones imaginées est bien la personne d'Auguste Carlone car, en plus d'avoir réuni le comité directeur, c'est encore lui qui démarché les futurs actionnaires³⁵.

- 16 Dans ses papiers personnels, il a conservé un document qui contient les noms et signatures des protagonistes qui investissent dans l'actionnariat. Lucrative est la quête car pas moins de 29 actionnaires – dont 21 présents au banquet de novembre – assurent Carlone d'un soutien financier, ce qui, à raison de 100 francs par action et en considérant que certains en souscrivent deux, représente 3 100 francs de capital de départ. D'après une note apposée à côté du document notarial servant à fonder la société par actions, au-delà de Dominique Galli, le document a été rédigé avec l'aide de deux autres individus : Jacques Nicolas et Victor Tiranty³⁶. Tous deux se retrouvent sur la liste des actionnaires de *L'Écho*, s'engageant respectivement en souscrivant chacun une action de 100 francs³⁷. Le premier s'est constitué une fortune personnelle grâce à la location à de riches hivernants de propriétés immobilières qu'il possède dans le quartier de Cimiez³⁸. Il exerce les mêmes activités rentières qu'un certain Pollan, propriétaire de deux maisons dans le quartier de la Croix-de-marbre, engagé, avec son fils Joseph, dans l'actionnariat pour un total de deux actions de 100 francs chacune³⁹. Le second, Tiranty, est plus familier pour Carlone puisqu'il est l'un de ses amis d'enfance. Il est le neveu de Victor Tiranty, son oncle et homonyme dont les possessions foncières sont parmi les plus importantes de la province et dont la fille Victorine, cousine de Victor, investit aussi dans l'actionnariat à hauteur de 100 francs. Absente du banquet en raison de l'ostracisme de genre pratiqué lors de la manifestation, c'est une des seules femmes liées de près ou de loin à l'entreprise journalistique bien qu'elle demeure cantonnée dans un rôle secondaire d'actionnaire. Outre les Tiranty, un autre engagement familial ressort de la liste dressée par Auguste Carlone : celui des Avigdor. Alors que le fils aîné, Jules, participe activement, en tant que co-fondateur, à la mise en place de *L'Écho* – et qu'il décide de le soutenir financièrement en souscrivant deux actions – il joint à l'aventure son petit frère, Nephtaly Avigdor. Lui aussi, présent au banquet de novembre 1847, décide d'investir dans le journal en prenant une action. Ainsi, un sixième du total des actions (environ 15 %) est détenu par deux des familles les plus riches de la cité : les Avigdor (Jules et Moïse) et les Tiranty (Victor et Victorine).
- 17 Les autres actionnaires sont également des personnes soit aisées, soit réputées – au moins à Nice – et le plus souvent les deux à la fois. Lors du banquet de novembre 1847, dans la « commission pour l'ornementation de la salle » se trouve le peintre niçois Joseph Fricero. Le 11 novembre 1847, sur la « Terrasse » du *Corso*, il était présent tout comme Auguste Carlone avec lequel il se plaît souvent à fréquenter le salon Visconti et qu'il a assuré d'une contribution actionnariale à hauteur de 100 francs. D'autres actionnaires ont fait partie des commissions d'organisation du banquet. Ainsi dans la « commission de réception » – celle-là même dans laquelle se trouve aussi l'un des co-fondateurs, Romain Roux – l'on remarque la présence du docteur François Ardoïn qui souscrit également une action de 100 francs⁴⁰. Il reçoit ses patients dans son local de la rue du Gouvernement, tout proche

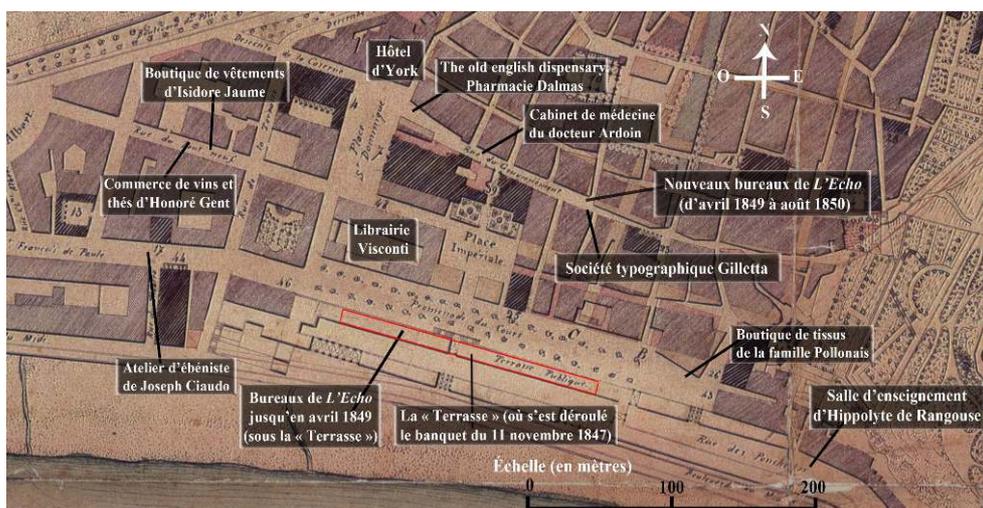
de la boutique d'un autre actionnaire, engagé lui aussi pour une action, Ange Dalmas. Au numéro deux de la même rue, à côté de la place Saint-Dominique, se situe sa pharmacie-droguerie, *The old english dispensary*, souvent fréquentée par les hivernants anglais⁴¹. La boutique n'est pas seulement prisée par ces derniers car, si l'on en croit les papiers personnels de Carlone, lui aussi est un client de Dalmas⁴².

- 18 Pour continuer de reconstruire l'actionariat du journal, il suffit de se déplacer de quelques dizaines de mètres et de traverser la place Saint-Dominique afin de se rendre dans la rue du Pont-Neuf où se situe la boutique d'un autre actionnaire : Honoré Gent, marchand en vins et en thés des colonies anglaises d'Asie⁴³. Ce dernier tient son échoppe à proximité de celle d'un autre commerçant de la même rue qui s'engage également dans l'aventure journalistique : Isidore Jaume. Sa boutique de vêtements est particulièrement prisée, par les dames de la bonne société niçoise autant que par les hivernantes. Leur contribution de 100 francs chacun pour la fondation de *L'Écho* est la même que celle de la plupart des commerçants ou artisans. C'est le cas également de Joseph Ciaudo, ébéniste installé dans la voie parallèle à celle du Pont-Neuf, la rue Saint-François-de-Paule, adjacente au *Corso*, au début de laquelle il possède un magasin de meubles. Son soutien est prestigieux car il est un artisan réputé, bien au-delà de Nice où il est par ailleurs engagé comme conseiller dans l'administration municipale⁴⁴. La qualité de ses œuvres a été reconnue dans nombre de concours où il a obtenu plusieurs décorations : des médailles d'argent et de bronze glanées dans diverses expositions à Gênes, à New-York et à Londres⁴⁵. Tout comme le peintre Joseph Fricero, Ciaudo est présent au banquet dans la « commission pour l'ornementation de la salle ». Le cas de figure est le même pour un autre actionnaire – à ceci près qu'il n'est qu'un simple convive au banquet – qui s'est engagé à souscrire une action de 100 francs pour *L'Écho* : Désiré Pollonais. Né dans une famille juive d'origine polonaise installée à Nice, il a continué les activités de son père Joseph qui a fait fortune grâce à son commerce de tissus situé au bout du *Corso*, sur la place de la Poissonnerie, à côté de la rue des Ponchettes où se trouve la salle dans laquelle Hippolyte de Rangouse enseigne⁴⁶. Le père et le fils Pollonais sont aussi associés à une activité assez répandue, le prêt à court terme avec intérêts à des gens modestes des alentours du *Corso*, principalement des pêcheurs et des poissonniers⁴⁷. Il n'est d'ailleurs pas le seul actionnaire à pratiquer ces prêts. En effet, en reprenant la liste que Carlone a établie, apparaissent les noms de Paul Gautier et d'Eugène Abbo, chacun ayant souscrit une action de 100 francs pour soutenir *L'Écho*. Ces deux négociants, associés dans les affaires, s'engagent dans le journal auprès d'un homme qui leur est familier. Eugène Abbo, l'ébéniste Joseph Ciaudo et Auguste Carlone participent tous trois aux activités de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Nice.
- 19 Ensemble, tous ces hommes contribuent à la formation d'un véritable collectif. Cependant, il est difficile de ne pas percevoir la stratégie d'un homme, Auguste Carlone, qui met à contribution tous ses réseaux relationnels pour rassembler un groupe d'individus afin de concrétiser la fondation d'un journal. Un processus de création qui est complexe du fait qu'il n'est pas limité aux seules activités de composition et de financement du journal et met en jeu des partenariats extérieurs essentiels à la confection matérielle et à la diffusion de *L'Écho*.

Les stratégies partenariales pour l'impression et la diffusion du journal

- 20 Si l'on se plonge à nouveau dans la liste des actionnaires établie par Carlone, apparaît le nom d'André Gilletta. Ce dernier a racheté et développé une enseigne fondée en 1787 jusqu'à en faire la plus importante société typographique de la cité, qu'il gère en 1848 avec son fils Alfred⁴⁸. Les deux hommes s'engagent à hauteur d'une action chacun dans l'actionnariat mais jouent un rôle bien plus important dans la confection en devenant les imprimeurs en titre de *L'Écho*. C'est ce que l'on constate en consultant un devis établi par la société typographique Gilletta pour les premières impressions du journal qui se font à 500 exemplaires, ce qui, pour une ville comme Nice qui ne compte qu'environ 38 000 habitants, dont moins d'un quart de personnes instruites, est un chiffre important qui s'explique par l'enthousiasme de la population, et notamment des notables libéraux⁴⁹. Quoi qu'il en soit, le choix de la société typographique est encore à mettre à l'initiative d'Auguste Carlone qui a des affinités avec la famille Gilletta en tant que fidèle client de leur enseigne⁵⁰. Un investissement familial qui n'est pas sans rappeler celui des familles Avigdor, Tiranty et Pollan voire même celui de Carlone et de son beau-frère Édouard Borelly. Dans cette entreprise qu'est *L'Écho des Alpes Maritimes*, toutes les proximités relationnelles et professionnelles reconstituées, familiales ou non, s'enchevêtrent et s'incarnent – on l'a déjà entraperçu – dans une autre proximité plus géographique. La société typographique Gilletta, établie au numéro douze de la rue du Gouvernement, se situe à quelques rues des bureaux du journal situés au numéro dix du *Corso*⁵¹. Dans cet espace mondain, les interactions dessinent une géographie – rarement reconstituable dans les études d'histoire de la presse – correspondant aux lieux de travail et de détente de la bonne société niçoise et qui permet d'envisager une représentation cartographique⁵².

Figure 2. Carte des lieux de travail et de détente des actionnaires de *L'Écho des Alpes Maritimes*



Légende : Encadrée en rouge, la « Terrasse » (lieu extérieur au-dessus des bâtiments)

- 21 Le caractère mondain de l'espace qui environne le *Corso* n'est pas apparu avec les réformes albertines, cependant en plus d'être un cœur de la vie mondaine il devient

désormais le véritable centre d'une vie politique en plein éveil. Cet espace ouvert à la population se trouve être en même temps assez clos, par toutes les enseignes qui le jalonnent qui ne contiennent que des marchandises et des services que seules les élites aisées peuvent s'offrir. En effet, en plus des bureaux de *L'Écho*, de la société typographique et des établissements des nombreux partenaires qui investissent dans l'actionnariat, se trouve un autre lieu important : la librairie Visconti. Fondé en 1839 par Benoît Visconti, cet établissement situé au numéro deux du *Corso* apparaît comme le lieu mondain par excellence. Dans la lignée des grands salons parisiens, il est très apprécié de ses nombreux clients pour ses collections pléthoriques autant que pour le caractère agréable de son espace – avec terrasse, jardin et salons⁵³. Par ce partenariat fructueux, *L'Écho*, organe à diffusion locale, s'assure une exposition aux yeux des prestigieux clients qui fréquentent le lieu. Comme le montrent ses papiers personnels, Auguste Carlone est un fidèle client de l'établissement littéraire⁵⁴. En considérant les besoins pour le nouveau journal de disposer de moyens de diffusion, il n'est que peu surprenant de retrouver le nom du libraire sur la liste des actionnaires. Il existe un contrat tacite entre Benoît Visconti et l'institution journalistique pour assurer la diffusion du journal. Dès après l'approvisionnement sans frais assuré par les directeurs, le numéro du jour est mis à disposition des abonnés du salon un jour durant. Ce laps de temps écoulé, la possibilité est donnée à ces derniers de souscrire un prêt à domicile payant pour une lecture plus privée. En retour, l'établissement profite, sans contrepartie pécuniaire, d'annonces publicitaires régulières dans les colonnes du périodique. Tels ont été d'ailleurs, au-delà du seul Benoît Visconti, les avantages réservés à tous les collaborateurs de *L'Écho*. Les commerçants, artisans, et autres typographes ou salonniers, lorsqu'ils s'engagent dans l'actionnariat, effectuent un investissement. En effet, ils supposent qu'une feuille journalistique pourvue d'annonces pourra donner un sursaut d'activité à leur commerce, d'autant plus qu'en tant qu'actionnaires du journal ils ont la primeur de l'insertion des annonces. Cette possibilité commerciale est un des facteurs explicatifs – outre la communauté des opinions – à l'engagement d'un nombre important de commerçants et artisans ayant une affaire aux alentours du *Corso*.

- 22 Les fondateurs et actionnaires de *L'Écho des Alpes Maritimes*, chacun apportant sa pierre à l'édifice, tantôt modeste, tantôt importante, réussissent à construire et pérenniser leur journal malgré une kyrielle de barrières financières, juridiques et administratives qu'imposent les rémanences du système de censure prévalant avant les réformes d'octobre 1847. La structure collaborative mise en place achève un processus complexe de fondation du journal habilement mis en œuvre, principalement par Auguste Carlone, depuis le banquet jusqu'à l'enregistrement officiel auprès des autorités, en s'attachant des collaborations pour la fondation de *L'Écho*, son financement, son élaboration et sa diffusion. S'intéresser aux sociabilités qui gravitent autour de ce journal niçois pour en comprendre, dès ses origines, sa solidité nous a invité à l'envisager non comme une banale structure entrepreneuriale, mais tel un groupe humain, une société, au sens étymologique du terme, formée d'individus s'associant pour partager une expérience politique et sociale à travers la publication d'une feuille d'information et d'opinion. Le banquier niçois rassemble donc autour de lui un véritable « parti », au sens premier et non moderne du terme, c'est-à-dire un groupe d'individus – réunis par la possession en commun d'un statut social et d'un capital économique élevés ainsi que par une communauté d'opinions ou d'intérêts – entretenant des interrelations qui permettent de façonner, ou dans le cas de Nice de faire émerger, une vie civique et politique.

NOTES

1. A Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835), Paris, Robert Laffont, vol. 1, 1986, p. 183.
2. Cet article est issu de notre recherche : *La révolution par l'encre et le papier. Le « printemps des peuples » niçois à travers L'Écho des Alpes Maritimes (1848-1850)*, Mémoire de recherche de Master 2 en histoire soutenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis sous la direction de Jean-Paul Pellegrinetti, avril 2015 (à paraître chez Classiques Garnier).
3. Cité par Daniela Orta, « I prodromi di un'opinione pubblica », dans Valerio Castronovo (dir.), *La nascita dell'opinione pubblica in Italia : la stampa nella Torino del Risorgimento e capitale d'Italia, 1848-1864*, Rome, Laterza, 2004, p. 101.
4. On compte dix divisions dans le royaume de Sardaigne dont chacune compte plusieurs provinces, trois pour la division de Nice (Nice, San Remo et Oneille).
5. L'illustration est extraite des numéros numérisés : *L'Écho des Alpes Maritimes*, en vente du 1^{er} janvier 1848 (prospectus) au 10 août 1850. Presse numérisée, Archives départementales des Alpes-Maritimes [en ligne] (consulté le 30 octobre 2015) : <http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/indexPA.php>.
6. Au cours du développement, par commodité, le nom du journal est parfois abrégé ainsi.
7. Guillaume Pinson, « Travail et sociabilité. Une œuvre collective », dans Dominique Kalifa, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Le Nouveau Monde, 2011, p. 654.
8. *Id.* Dès 1988, Jean-Noël Jeanneney pointait ce fait en déplorant les carences archivistiques pour pénétrer les coulisses de « l'institution » de presse : « Les médias », dans René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, p. 186. Gilles Feyel effectuait le même constat peu de temps après en soulignant également les errements de sources : « Un journal départemental et son budget, *Le Glaneur d'Eure-et-Loir (1830-1851)* », dans *Presse, radio et histoire. Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes (Strasbourg, 1988). Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Comité Historique des Travaux Scientifiques, 1989, p. 59-84.
9. Daniel Cefai, « Expérience, culture et politique », dans Daniel Cefai (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, p. 94-96.
10. Ce sont les papiers personnels d'Auguste Carlone conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes : sa comptabilité personnelle et celle des journaux qu'il a fondés et gérés (Fonds Carlone, 7J 26 à 30) mais également tous les autres documents de fondation et de gestion des journaux comme les correspondances avec ses collaborateurs, les relations avec les imprimeurs et avec les libraires qui ont diffusé ces journaux (Fonds Carlone, 7J 34 à 38).
11. Le Corso désigne l'actuel Cours Saleya.
12. Frédérique Leferme-Falguières et Vanessa Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, n° 1, 2000, p. 63.
13. Il s'agit de la banque « Étienne Carlone & Compagnie » fondée durant la période napoléonienne et qui avait des affaires fructueuses dans de nombreux pays d'Europe.
14. Henri Sappia, « Auguste Carlone », *Nice Historique*, n° 9, 1900, p. 129.
15. Liste des participants au banquet du 11 novembre 1847 à Nice. Arch. dép. Alpes-Maritimes, Papiers Joseph Levrot, 6J 21.
16. L'ordre des Saints Maurice et Lazare a été mis en place par Emmanuel-Philibert I^{er} en 1573. Il est l'ordre de la noblesse des États de Savoie.
17. Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 128.

18. Jérémy Guedj, « La place des juifs à Nice au XIX^e siècle : aspects d'une histoire paradoxale », *Recherches régionales*, n° 193, 2009, p. 32.
19. Isaac Avigdor a eu des responsabilités en tant qu'officier municipal. À partir de 1847, il associe son fils aîné Jules Avigdor à ses affaires puis les lui lègue à sa mort en 1849, tout comme la fonction de consul de Prusse. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Avigdor », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire...*, op. cit., p. 20-23.
20. Extrait d'un premier brouillon d'une demande officielle d'autorisation pour le journal auprès du pouvoir royal, Arch. dép. des Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
21. René Tresse, « Un Niçois francophile, Victor Juge (1817-1886) », dans *Actes du 96^e congrès national des sociétés savantes (Toulouse 1971). Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, p. 207-226.
22. François Brun, « Pierre François Augustin Théophile Carlone : notice biographique », *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, vol. II, 1873, p. 69-70.
23. *Almanach de la division de Nice et indicateur niçois pour l'année bissextile 1848*, Nice, société typographique, 1848, p. 213. Archives numérisées des Arch. dép. Alpes-Maritimes [en ligne] (consulté le 30 octobre 2015) http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/ImageZoomViewerAN.php?an_id=4.
24. Daniel Cefai, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte MAUSS, 2007, p. 371.
25. Pierre Bourdieu, « Le capital social », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2-3.
26. *Almanach de la division de Nice et indicateur niçois pour l'année bissextile 1848*, Nice, société typographique, 1848, p. 249.
27. Dans plusieurs correspondances entre Hippolyte de Rangouse et Auguste Carlone il est fait mention des comptes du premier dans la banque du second. Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 34.
28. C'est ce qui ressort des brouillons rédigés par Auguste Carlone pour la demande d'autorisation du journal auprès du pouvoir royal, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
29. *Id.*
30. Il s'agit là d'une référence à l'action d'Auguste qui, après avoir vaincu les peuples alpins, a créé la province des *Alpes Maritimae* en 14 avant notre ère. Brouillons rédigés par Auguste Carlone pour la demande d'autorisation de *L'Écho des Alpes Maritimes* auprès du pouvoir royal, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
31. *Id.*
32. « *Il deposito della somma di lire due mila da farsi nella cassa dei depositi et delle consegne* » ; « *rassegnato alla commissione di revisione provinciale* », Autorisation officielle pour *L'Écho des Alpes Maritimes* délivrée par Charles-Albert I^{er} le 15 décembre 1847. Arch. dép. des Alpes-Maritimes, Fonds Carlone 7J 34. La somme est exprimée en lires, mais dans l'analyse, et selon les papiers de Carlone, les sommes sont en francs, sachant qu'une lire sarde équivaut à un franc. Les Commissions provinciales, présentes dans les capitales provinciales du royaume – ici Nice – enregistrent tout journal en voie de publication. En cas de non-respect de ces conditions, l'avocat fiscal général ordonne la saisie des numéros publiés sans autorisation et renvoie l'affaire devant la Commission supérieure de Turin qui a le pouvoir de prononcer l'interdiction du journal.
33. Il suffit de consulter les documents notariaux pour le comprendre, notamment un brouillon signé par Dominique Galli. Arch. dép. des Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
34. Document notarial actant la fondation de *L'Écho des Alpes Maritimes*, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
35. Liste des actionnaires de la société qui exploite *L'Écho des Alpes Maritimes* rédigée par Auguste Carlone, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.

36. Brouillons des documents notariaux pour la constitution d'une société par actions, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
37. Liste des actionnaires de *L'Écho des Alpes Maritimes* dressée par Auguste Carlone, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 35.
38. *Almanach de la division de Nice et indicateur niçois pour l'année bissextile 1848*, Nice, société typographique, 1848, p. 244.
39. *Ibid.*, p. 248.
40. *Ibid.*, p. 206.
41. La rue du Gouvernement est actuellement la rue de la Préfecture alors que la place Saint-Dominique correspond à l'actuelle place du Palais de Justice.
42. Facture d'Auguste Carlone émanant de la pharmacie Dalmas (1847), Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 26.
43. La rue du Pont-Neuf est l'actuelle rue Alexandre Mari.
44. *Almanach de la division de Nice et indicateur niçois pour l'année bissextile 1848*, Nice, société typographique, 1848, p. 119.
45. *Ibid.*, p. 176 et 218.
46. La place de la Poissonnerie est l'actuelle place Charles-Félix. Sur Désiré Pollonais, voir André Cane, « David Désiré Pollonais, premier conseiller général du Canton de Villefranche après le rattachement du comté de Nice à la France (1860-1902), ancien maire de Villefranche (1874-1900) », *Nice Historique*, n° 29, 1978, p. 159-160.
47. Henry Sappia, *Nice contemporaine*, Nice, France-Europe, 2006, p. 110 (1871). La traduction et la publication de cet ouvrage sont dues à une entreprise d'Alain Rouilles-Laurens. Au-delà de l'avant-propos partisan développé par ce dernier, nous nous contenterons de saluer l'utilité de l'initiative qu'il a entreprise en faisant traduire les écrits d'Henri Sappia. Les œuvres de cet érudit niçois sont difficilement accessibles – il n'en reste de rares exemplaires anciens – mais ils sont précieux en cela qu'ils fourmillent d'informations sur la société niçoise du XIX^e siècle.
48. Jean-Paul Potron, « La Librairie Visconti », *Nice Historique*, n° 3, 1997, p. 131.
49. Devis établi par la société typographique Gilletta pour Auguste Carlone offrant le détail des frais d'impression pour 500 exemplaires de *L'Écho des Alpes Maritimes*, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 34.
50. Facture d'Auguste Carlone émanant de la société typographique Gilletta datant de 1847, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 26.
51. En avril 1849, les deux enseignes se font même face avec le déménagement des bureaux de *L'Écho des Alpes Maritimes* au numéro treize de la rue du Gouvernement.
52. Carte réalisée à partir d'un plan de septembre 1860 (la place impériale était, avant l'annexion de 1860, la place du gouvernement) : Archives municipales de la ville de Nice, Série O, travaux publics, voirie, transports, régime des eaux, O4, *Consiglio d'Ornato*, Atlas du plan régulateur 1831-1871, 1Fi 1.
53. Jean-Paul Potron, « Visconti (librairie) », dans Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice : hommes et événements, droits et institutions, art et culture, lieux de mémoire*, Nice, Serre, 2002, p. 408.
54. Facture d'Auguste Carlone pour divers achats et abonnements au salon Visconti, Arch. dép. Alpes-Maritimes, Fonds Carlone, 7J 26.

RÉSUMÉS

À la fin de l'année 1847, la ville de Nice est bouleversée par la transition libérale qui s'enclenche dans le royaume de Sardaigne. La mise en place d'une liberté de la presse catalyse les engagements politiques et permet aux notables qui en ont les moyens de s'engager, par voie de presse, comme citoyens dans une vie politique naissante. Cet engagement nécessite de former une véritable société, au sens étymologique du terme, composée d'individus s'associant pour partager une expérience politique et sociale à travers la publication d'un journal. Pour la rédaction, le financement, l'impression et la diffusion, un riche notable niçois, Auguste Carlone (1812-1873), mobilise tout son réseau relationnel pour rassembler une équipe de rédaction, réunir un actionnariat et contracter des partenariats. Grâce aux papiers personnels qu'il a conservés, il est possible de reconstruire tout ce processus de création à travers lequel on peut percevoir la manière dont les hommes mobilisent leur capital économique et social pour s'engager en politique.

At the end of 1847, Nice was deeply impacted by the liberal transition that occurred in the Kingdom of Sardinia. The introduction of the freedom of press stimulated public interest in politics, allowing the members of the elite who could afford it to use the press to get involved as citizens in the country's budding political life. This involvement often consisted in forming a *society* in the etymological sense of the term, with people who shared their social and political experiments through the publication of a newspaper. Auguste Carlone (1812-1873) thus mobilized his personal networks in order to edit, fund, print and distribute such a publication, bringing together an editorial team and a board of shareholders, as well as recruiting commercial partners. Thanks to Carlone's personal archive we were able to retrace the entire process, providing an insight into the ways citizens mobilized their economical and social capital for political purposes.

INDEX

Keywords : Press, Springtime of the Peoples, Kingdom of Sardinia, Nice, 1847-1848, political action, elites

Mots-clés : Presse, printemps des peuples, royaume de Sardaigne, Nice, 1847-1848, engagement politique, élites

AUTEUR

JULIEN CONTES

Julien Contes est professeur stagiaire d'histoire-géographie. En 2015, son mémoire de Master 2 consacré à *L'Echo des Alpes-Maritimes 1848-1850*, a obtenu le prix départemental de la recherche historique du département des Alpes-Maritimes.